



Présents : C. BLAIN, G. BOUHIN, M. CHAPPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARREAU, J-P GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, C. MICHEL, F. OLERON, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : F. DOLE, O. MARLOT, A. CARRIERE procuration respective à G. BOUHIN, N. PECOT, M. DESTAING. F. GARCIA.

2 auditeurs

Olivier Regnier est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre est approuvé.

Le quorum est atteint.

La délibération suivante est ajournée :

- Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement

Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Travaux supplémentaires rue de la Nue et de la Gare
- Vente du terrain commercial au groupe Schiever
- Vente du bâtiment Cassani sis au 5 rue de Pontarlier

**Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.**

### 1. Vie de la commune

#### ➤ Colis des anciens et vœux 2025

Nous souhaitons remercier toutes les personnes qui ont pris le temps de nous adresser une carte ou un message suite à la distribution des colis. Nous avons néanmoins été informés que certains produits, notamment des saucisses ou des morceaux de Comté, présentaient des défauts. Nous tenons à vous présenter nos excuses pour ce désagrément indépendant de notre volonté et vous assurons de notre vigilance pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent à l'avenir.

Par ailleurs, nous souhaitons rappeler aux habitants de Levier résidant à l'EHPAD qu'un colis spécifique, composé de produits d'hygiène, leur est distribué par la municipalité dans un souci d'adaptation à leurs besoins particuliers.

Nous exprimons également notre reconnaissance à celles et ceux qui nous ont transmis leurs vœux pour cette nouvelle année. Ces marques d'attention contribuent à créer une belle dynamique de partage et de convivialité.

#### ➤ Changement de gestion pour le groupement d'achat fioul et granulés

Nous tenons à vous informer que la gestion du groupement fioul et granulés est désormais reprise par l'association **Vert Chez Vous**. Cette transition n'entraîne aucun changement dans le fonctionnement du service : les habitants pourront continuer à bénéficier des mêmes conditions avantageuses.

Cette évolution a pour but de renforcer l'efficacité et la pérennité du groupement, tout en garantissant la continuité du service qui vous est offert.

➤ Un riverain propose d'acheter à la commune la totalité ou une partie de la place Jean Bulle située à Labergement du Navois. La commune ne souhaite pas se séparer de cet emplacement qui fera l'objet d'une attention particulière lors de l'aménagement de la traversée du village.

## 2. Reprise des voiries impasse du Ponant et rue du Couchant

Le lotissement réalisé par MA CONCEPTION est désormais achevé. Lors de la réception des travaux, aucune anomalie n'a été constatée. Il en est de même pour la partie de la rue du Couchant appartenant à M. JEANNERET.

Il est proposé d'accepter la cession de la voirie et des réseaux divers et de l'intégrer dans la voirie publique. Par ailleurs, il est demandé au promoteur de procéder à la délimitation précise de la pompe de relevage qui ne fera pas l'objet de la rétrocession. Conformément aux précédentes rétrocessions, la commune ne souhaite pas intégrer dans son patrimoine les infrastructures privées nécessitant des entretiens et des coûts de fonctionnement. Il convient également d'établir une servitude de passage des réseaux sous la parcelle cadastrée section ZK n°103 appartenant à M. JEANNERET Alain.

Les frais de mutation sont à la charge de MA CONCEPTION et M. JEANNERET.

**Accord à l'unanimité**

## 3. Echange de terrains avec la famille Vienot

Située rue de Salins, la famille Vienot dispose d'un terrain empiétant sur le trottoir, tandis que la commune possède une parcelle située dans l'enceinte de la propriété Vienot.

Il est proposé de procéder à l'échange des terrains concernés. Afin de compenser la différence de surface en mètres carrés, il est demandé que les charges et frais liés à cet échange soient exclusivement portés par la famille Vienot.

**Accord à l'unanimité**

## 4. Nomination des adjoints

Il convient de rapporter la délibération du 14 décembre 2024 pour se conformer au délai imposé suite à la validation par la Préfecture de la démission de M. Thierry VUITTENEZ. Cette délibération reste strictement identique.

**2 abstentions 18 voix pour**

## 5. Tarif de l'eau et de l'assainissement en 2025 pour les compteurs défectueux

Dans une démarche d'optimisation de la gestion du parc de compteurs, la commune a procédé au remplacement par des compteurs nouvelle génération avec télérelève. Ces derniers permettent une lecture directe physique sur le compteur et un enregistrement numérique dans un boîtier qui envoie l'information par radio à l'opérateur.

Cependant, des dysfonctionnements ont été constatés sur certains boîtiers de télérelève, notamment ceux dont le numéro de série commence par 1220.

Ces anomalies entraînent une sous-évaluation progressive des consommations enregistrées et semblent s'aggraver au fil du temps.

Afin de garantir la fiabilité des relevés et d'assurer une facturation conforme aux consommations réelles, le service de l'eau communale entreprendra une vérification manuelle exhaustive de l'ensemble des compteurs. Cette opération vise à identifier et à corriger les éventuels dysfonctionnements pour maintenir un service équitable et transparent.

*Exemple, une famille qui consomme 120m<sup>3</sup> par an. Son compteur physique affiche 120m<sup>3</sup>, la consommation réelle alors que le boîtier de télérelève envoie une consommation erronée de 100m<sup>3</sup> la première année, de 90 m<sup>3</sup> la 2<sup>ème</sup>...*

Ainsi, les habitants concernés se voient ou se verront dans l'obligation de régulariser leur consommation réelle après la vérification du compteur.

Le service comptable n'a pas d'autre choix que de facturer ce rattrapage au tarif actuel. Tarif supérieur aux années précédentes.

Pour compenser ce problème, et étant dans l'impossibilité de reconstituer avec précision les consommations réelles des années précédentes, il est proposé de compenser cette situation en appliquant une réduction de 50 % sur la part fixe de la facturation sur l'année à venir.

Cette mesure de réduction s'étendra également à la part fixe liée à l'assainissement, afin de garantir une équité envers les usagers.

*Exemple : les consommateurs impactés paieront 24.5€ de part fixe sur l'eau au lieu des 49€ facturés aux autres utilisateurs.*

**Accord à l'unanimité**

## 6. Ouverture de poste

Pour pérenniser le recrutement de Mme Elodie ESCODA, qui occupe le poste de cheffe de projets, il convient de supprimer le poste de 25h (réalisé par délibération le 14 décembre 2024) et d'ouvrir un poste à 35h en catégorie C sur le grade d'adjoint administratif territorial.

**Accord à l'unanimité**

## 7. Marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en séparatif des réseaux et la rénovation des canalisations d'eau

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures publiques, la commune de Levier fait face à une double nécessité :

- Mettre en œuvre la séparation des réseaux pour garantir une gestion optimale des eaux usées et pluviales.
- Rénover le réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) afin d'assurer la continuité et la qualité du service public.

Une consultation a été organisée dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA), visant à sélectionner un maître d'œuvre pour piloter ce projet stratégique.

La commission MAPA s'est réunie :

- le 25 novembre 2024, au terme de laquelle trois candidats ont été retenus pour la phase de négociation.
- le 19 décembre 2024 pour examiner les offres définitives et évaluer les propositions.

Il est rappelé que l'Agence de l'Eau et le Département contribuent respectivement à hauteur de 50% et 10%.

Au terme de la négociation, il est proposé :

- de retenir le Cabinet d'étude André pour l'attribution du marché de mise en séparatif et rénovation de l'AEP, en raison de son offre la mieux disante au taux de 2.16%. Soit un montant de 50 801.60€ pour la tranche ferme et de 37 670.40€ pour la tranche optionnelle.
- de valider l'ensemble des tranches. La commune lancera les travaux en plusieurs tranches en fonction du résultat de l'étude globale restituée par la maîtrise d'œuvre.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la finalisation de ce marché et en lien avec les demandes de subventions.

**19 voix pour une abstention**

## 8. Périscolaire : acquisition de matériel de cuisine et plan de financement

Considérant :

- Que le coût global du projet s'élève à 17 083,33 € HT.
- Que ce projet est essentiel pour le bon fonctionnement des activités périscolaires et pour le bien-être des enfants.
- Que nous sollicitons un financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) à hauteur de 60% du coût total

Plan de Financement du projet / Coût Global de l'opération			
Dépenses	Montant €	Recettes	Montant €
Acquisition		CAF	10 250.00€
Travaux		Autofinancement	6 833.33€
Equipement matériel	11 000.00€		

Equipement mobilier	4 520.00€		
Autres : électroménager	1 563.33€		
<b>Total HT</b>	<b>17 083.33€</b>	<b>Total HT</b>	<b>17 083.33€</b>
<b>Total TTC</b>	<b>20 499.99€</b>	<b>Total TTC</b>	<b>20 499.99€</b>

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal pour le reste à charge.

## 9. Autorisation d'engager, de liquider, mandater les dépenses d'investissement (ajournée)

## 10. Règlements et conventions entre LEVIER et le SIEPA

Suite au transfert de compétences entre la commune de Levier et le SIEPA, il convient de prendre une délibération afin d'acter :

- La convention de dette : elle vise à permettre au SIEPA de rembourser la commune de LEVIER pour l'emprunt n° 20683702 contracté au Crédit Mutuel de Pontarlier pour un montant total de 110 000.00€ débloqué le 14/04/2011 pour une durée de 20 ans. Ce prêt se terminera le 31/01/2031. Ce dernier est ventilé sur 2 budgets : budget eau (55 000€) et budget assainissement (55 000€). La convention concerne uniquement les 55 000€ du budget eau.
- La convention de mise à disposition des biens : cela concerne uniquement le réservoir.
- La convention de prestation de service : cette dernière régira les services fournis dans le cadre de ce partenariat. Le SIEPA n'ayant pour le moment pas structuré son service, il est proposé d'assurer la facturation et la télérelève en contrepartie financière.
- L'ensemble des charges en lien avec le service seront également transférées au SIEPA (Electricité)...

Le Maire informe également que le SIEPA enverra prochainement à tous les habitants de Labergement-du-Navois un courrier d'information ainsi que le règlement du service de l'eau. Ce dernier sera également en ligne prochainement sur le site levier.fr.

Le scénario retenu par le SIEPA est l'harmonisation des tarifs de l'eau des communes membres en 2026. Cette harmonisation est soutenue par la commune de LEVIER.

**Accord à l'unanimité**

## 11. Travaux supplémentaires rue de la Nue et de la Gare

Suite aux travaux supplémentaires, il convient d'acter les montants suivants :

- Lot 1 De Giorgi pour un montant de 5 797.69€ HT comprenant la mise en place d'un regard de tête et le renforcement de la canalisation rue Charles de Gaulle.
- Lot 2 Roger Martin pour un montant de 48 002.45€ comprenant l'aménagement du parking de la salle des fêtes et de la rue du Touillon, les purges sous voiries dû au mauvais terrain découvert sous la rue de la Gare, le réglage des regards et la réalisation des enrobés pour le compte du SYDED

**19 voix pour 1 abstention**

## 12. Accord de vente du terrain au groupe SCHIEVER

Après différents échanges avec le Maire, le groupe SCHIEVER a présenté une offre d'achat pour un terrain communal d'une superficie de 5 000 m<sup>2</sup>, parcelle ZD82 située rue de Pontarlier. Cette acquisition vise à concrétiser un projet de développement commercial, contribuant à la dynamisation économique de la commune.

Modalités de vente :

- Prix de vente : fixé conformément à l'évaluation des Domaines soit 45€/m<sup>2</sup>,
- Conditions spécifiques selon la lettre d'engagement.
- Dans le cas où la construction n'aurait pas débuté dans un délai de deux ans à compter du jour de la signature ou de l'approbation du PLUi, l'entreprise devra rétrocéder le terrain à la commune au prix d'achat HT.

Le conseil municipal, approuve à l'**unanimité** cette transaction et autorise le maire à signer le courrier ainsi que tous les documents nécessaires à la vente du terrain.

### 13. Vente Cassani

Suite au refus de la collectivité de céder le bâtiment ADDSEA, le promoteur, après proposition de la commune, a décidé de réorienter son projet et de se positionner sur le bâtiment Cassani.

Son projet se décline de la manière suivante :

- Aménagement de deux commerces au rez-de-chaussée dont une laverie automatique.
- Création de 4 appartements.

Proposition de vente du bâtiment au prix de 250 000 € aux conditions suivantes :

- présenter au préalable le projet d'aménagement à la municipalité qui donnera un accord de principe.
- mettre en place une servitude de passage de 1.4m minimum, nécessaire pour garantir l'accessibilité publique piétonne entre la rue de la Douet et la rue de Pontarlier.
- créer 2 commerces au rez-de-chaussée. Commerces qui seront intégrés dans le périmètre de protection du commerce du PLUi et d'une surface minimum de 150 m<sup>2</sup>
- Prendre en charge, par le promoteur, l'ensemble des frais de bornage concernant le découpage de la parcelle et de la servitude de passage.
- acter l'échange parcellaire avec M. TROUF avant ou lors de la vente.
- de rembourser la commune des frais engagés en 2024 et en début d'année 2025 pour améliorer énergétiquement le bâtiment.

La cession concerne l'emprise foncière du bâtiment et des anciens ateliers démolis.

La vente est faite à la SCI EM et M. EL MACHICHI Zakaria.

**2 voix contre 18 voix pour**

### 14. Questions diverses

- **Circulation rue des Hirondelles**

Bien que la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes soit interdite dans la rue des Hirondelles, cette voie est régulièrement empruntée par des tracteurs. Face à cette problématique, Madame Caroline Blain propose la suppression du ralentisseur situé rue des Fauvettes, qui pourrait contribuer à détourner ce type de trafic.

Cette proposition fait actuellement l'objet d'une réflexion approfondie afin d'évaluer son efficacité et ses éventuelles conséquences sur la circulation et la sécurité des usagers.

- **Étude d'amélioration de l'éclairage public à la sortie des offices**

Il a été constaté que l'éclairage public actuel semble insuffisant pour assurer un niveau de luminosité satisfaisant lors de la sortie des offices. Afin de remédier à cette situation tout en respectant des critères d'efficacité énergétique et de durabilité, il est proposé d'examiner la faisabilité de l'installation d'un dispositif d'éclairage solaire équipé d'un détecteur de mouvement. Ce dispositif serait positionné stratégiquement au-dessus du porche, offrant ainsi un éclairage ciblé et adapté aux besoins des usagers.



**DON DU SANG**  
**Mercredi 29/01**  
de 16h à 19h  
Salle socio-culturelle

Partagez votre pouvoir,  
Donnez votre sang!



**SAMEDI 1 FÉVRIER**  
à partir de 22h00

**BAL**  
De l'Asl

**DJ DIDICH & MARTIN COTTEZ**

entrée avant 00h  
**12€**

SALLE DES FÊTES DE LEVIER



**MAJIC THEATRE**

**LA MOURRE EST DANS LE VAL**

Vous présente sa nouvelle pièce !  
Entrée libre

SALLE DES FÊTES DE LEVIER  
(RUE CHARLES DE GAULLE)

SUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

**Samedi 15 /02**  
à 20H30

LEVER  
TOD



### Les Pensées d'Élodie : deux ans de passion et de créativité au service des clients

Depuis qu'Élodie, gérante, a repris les rênes de la boutique le 1er décembre 2022, accompagnée d'Aude, les deux passionnées n'ont pas arrêté de se réinventer afin d'offrir des créations florales uniques et personnalisées à leurs clients. Qu'il s'agisse d'un mariage, d'un anniversaire ou d'un hommage à un être cher, Les Pensées d'Élodie proposent un vaste choix de compositions et de décorations florales. La boutique regorge également de plantes d'intérieur et d'extérieur, parfaites pour sublimer votre quotidien. En prime, les habitants de Levier bénéficient d'une livraison gratuite, un service qui allie confort et proximité. En complément, le magasin fait office de point relais colis Mondial Relay, rendant ainsi un service précieux aux habitants du secteur.

#### Horaires d'ouverture :

- Du mardi au samedi : 9h-12h / 14h-19h
- Dimanche : 10h-12h



**Le mot :** « Aude et Elodie vous présentent leurs meilleurs vœux et vous remercient pour votre fidélité ».

### Les Deux Nuances : un salon à l'image de Morgane et Adélaïde

Depuis le 18 juillet 2022, Morgane et Adélaïde sont aux commandes du salon Les Deux Nuances, un lieu empreint de convivialité et de passion pour la coiffure. Amies de longue date, elles se connaissent depuis douze ans et ont uni leurs talents pour créer un espace chaleureux et à leur image. Le salon propose une vaste gamme de prestations adaptées à tous les besoins : colorations, permanentes, défrisages, chignons, et même des soins botox. Leur complémentarité et leur souci du détail permettent de répondre aux besoins de toute la famille et chaque client bénéficie d'une attention personnalisée.

#### Horaires d'ouverture :

- Lundi : 14h-19h
- Mardi, mercredi, Jeudi et vendredi : 9h-19h
- Samedi : 8h30-14h



**Le mot :** « Les folies sont les seules choses qu'on ne regrette jamais ».

### Cave de la Joux : un lieu de convivialité

Installée à Levier depuis de très nombreuses années, la Cave de la Joux a été reprise par Franck VINOT et son équipe en janvier 2021. Depuis août dernier, Pierre-Antoine en assure la gestion, apportant sa passion et son savoir-faire au service de ses clients. La cave se distingue par une sélection variée de bières et de liqueurs artisanales et locales, ainsi que par un large choix de vins et de spiritueux. Pour répondre à toutes les envies, des coffrets prêts à offrir ou personnalisables sont également disponibles. Pierre-Antoine propose également des services sur mesure, comme la location de tireuses à bière, la préparation de cocktails, les devis et commandes personnalisés pour l'organisation d'évènements familiaux. Partenaire actif des associations locales, il collabore régulièrement pour leurs manifestations, en s'appuyant sur la logistique du fournisseur HYPERBOISSONS de Doubs/Pontarlier, le grand-frère. Un service de relais colis Pickup est également accessible. Tout au long de l'année, la cave se transforme en un lieu convivial grâce à son activité bar, agrémenté de nocturnes les vendredis soir en juillet et août.

#### Horaires d'ouverture :

- Mardi, jeudi, vendredi et samedi : 9h30-12h30 / 14h30-19h
- Mercredi : 9h30-12h30



**Le mot :** « Je serais ravi de vous accueillir autour d'un verre ou de vous faire découvrir nos délicieux produits ».